



CSA DU 16 JANVIER 2024, Académie de Montpellier Compte-rendu du SNALC

➤ Présents :

Rectrice, SG et SG adjoints, les 5 DASEN

OS : FO, FSU, SNALC, Sud Education, UNSA.

➤ Déclarations liminaires : FSU/ UNSA / SNALC / FO / SUD.

➤ Réponses de Mme la rectrice :

Vœux de MME La Rectrice.

Concernant notre nouvelle ministre, elle a présenté ses excuses aux professeurs notamment ceux de l'école Littré. Elle le leur a dit de façon directe, ainsi qu'aux OS représentatives.

Au sujet des réformes en cours, elles s'inscrivent dans la réussite de tous les élèves par le choc des savoirs. Tout cela sera décliné au niveau académique.

Pour ce qui relève du SNU, il sera organisé par plusieurs acteurs ; gendarmes, pompiers et par des associations, notamment de l'engagement populaire (entre autre sur les questions d'égalité hommes femmes, environnement)... certes les élèves seront en uniformes mais cela peut se déployer dans des mesures de solidarité et d'intérêt général.

Sur l'école inclusive, les besoins sont croissants, nous devons améliorer notre système en créant des ULIS en employant des AESH, en développant nos formations notamment pour les enseignants, en améliorant la coordination avec l'ARS pour que les élèves à besoins particuliers puissent bénéficier de moyens dédiés.

Les moyens provisoires de l'an dernier ont été conservés.

Sur le choc des savoirs, l'objectif est de mettre des groupes de niveaux en fonction des besoins des élèves, uniquement en maths et français, 9h en 6-ème 8 h en 5-ème. Les groupes doivent pouvoir évoluer, il faudra de la fluidité et de la coordination pédagogique, le groupe classe est maintenu afin de conserver la mixité de nos classes. Les prepa lycées cette année uniquement de façon expérimentale, une par département.

Ce qu'en pense le SNALC

Comme évoqué dans sa déclaration, le collège unique ne répond plus aux attentes de nos élèves actuels. Bien que les paroles aillent dans le bon sens, le SNALC sera vigilant pour que le financement aille bien dans les différents groupes et que le groupe classe soit maintenu. Nous dénonçons le fait que l'abandon de la techno en 6-ème soit acté sans qu'il n'y ait eu aucune compensation sur les autres niveaux. Pour le SNALC, il est évident que tout ne sera pas rose la première année, notamment dans l'élaboration des groupes, les évolutions au cours de l'année, le suivi des PP, cependant une brèche est ouverte et les difficultés qui seront rencontrées cette année pourront être rediscutées l'an prochain

afin que chaque élève puisse se retrouver dans ce nouveau collège. Le SNALC travaille depuis des années à l'évolution du collège unique, ce nouveau collège ne répond pas à toutes nos attentes mais cela va dans le bon sens et correspond à une de nos demandes depuis 10 ans maintenant.

1E POINT : REPARTITIONS DES MOYENS DE RENTREE 1^{ER} ET 2ND DEGRES.

- **Evolution des effectifs**

Baisse démographique dans le 1^{er} degré (-1372 élèves soit 0,6%), dans tous les départements. Les niveaux les plus touchés sont le CE1 et le CE2. Le SNALC est intervenu pour signaler qu'il s'agit d'une suite logique Post Co-vid, liée à la baisse généralisée des natalités sur tout le territoire.

Discussion avec les syndicats pour préserver l'attractivité des territoires, notamment avec des sections internationales.

Concernant les évolutions d'effectifs dans le second degré, le SNALC fait le constat d'une forte progression dans le pré/post bac et certainement d'une offre de formation plus grande dans le privé. L'Administration minimise, mais les chiffres sont sans équivoque :

Niveau du 2d degré	Variation d'effectifs (académiques) - public	Variation d'effectifs (académiques) – privé sous contrat
collège	+224	+749
Lycée général et technologique	-249	+493
Lycée professionnel	-19	+227
Post-BAC	+250	+1528

Le SNALC demande un GT dédié pour savoir comment rendre attractifs nos établissements face à la concurrence du privé. Le SNALC insiste sur le maintien des options et la création de pôles d'excellence.

- **Dotation 1^{er} degré**

Rappel sur 2023 : il y avait eu +17 ETP et 83 provisoires, alors qu'il y avait 2000 élèves en moins que prévu. Pour 2024, malgré la baisse de 1372 élèves, la création de **10 emplois** pour l'académie vont servir à :

La finalisation des dédoublements de classe en grande section situés en éducation prioritaire, dans la mesure des capacités d'accueil des communes.

- La poursuite du plafonnement à 24.

- La progression de la scolarisation en très petite section des enfants de 2 ans dans les quartiers prioritaires.

- L'amélioration du remplacement.

- L'accompagnement de l'école inclusive (dont création d'ULIS et d'unités d'enseignement autisme).

- La pérennisation des CLA (Contrat Locaux d'Accompagnement) et la poursuite du déploiement des TER (Territoires Educatifs Ruraux).

Le SNALC indique que les moyens ne permettent pas de créer des ULIS en nombre suffisants et dans 4 départements il y aura 0 création. Le SNALC indique qu'il s'abstiendra malgré l'augmentation du taux d'encadrement mis en avant par l'administration.

Pour le SNALC, on ne peut pas se satisfaire d'emplois provisoires pour améliorer le remplacement.

Madame La Rectrice indique que les DASEN sont en train de répartir leur carte scolaire avec les 10 ETP pérennes tout en conservant les emplois provisoires de l'an dernier. Chaque DASEN va faire un travail évolutif école par école, en intégrant les priorités nationales et académiques dont la création d'ULIS 1^{er} degré. Ces créations ne se feront pas au niveau académique mais au niveau départemental, en fonction des prévisions d'effectifs.

Le détail sera présenté dans les CSA-SD.

Vote : 9 contre, 1 abstention SNALC.

- **Dotation 2d degré**

100 ETP supplémentaires pour répondre aux priorités suivantes :

- *Les évolutions démographiques sur chacun des niveaux.*
- *Le financement de mesures liées à l'offre de formation.*
- *Organisation des classes en groupes de niveaux en mathématiques et en français pour les 6° /5°.*
- *La mise en place d'une division par département « prépa lycée ».*
- *L'ouverture de 7 unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS).*
- *L'ouverture d'un Etablissement Public Local d'Enseignement International (EPLI).*
- *La poursuite de l'accompagnement académique dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme du lycée.*
- *Le maintien d'une marge complémentaire pour accompagner les établissements les plus exposés à la difficulté sociale et scolaire.*

Dont 45 équivalents temps pleins (ETP) fléchés pour les groupes de niveaux 6 -ème et 5 -ème.

Répartition des moyens d'enseignement par type d'établissement :

Dispositifs ULIS	+ 7 ETP
CLG et SEGPA	+ 45 ETP
LGT	-8 ETP
LP	+42 ETP
<i>Dont moyens au titre de l'offre de formation nouvelle</i>	+32 ETP
prépa lycées	+ 8 ETP
EPLI	+ 6 ETP

Et pour la voie professionnelle, évolution de la carte des formations (bilan des capacités) :

- + 135 en certificat de capacité (ex mentions complémentaires),
- + 60 en FCIL,
- + 9 en CAP,
- + 29 en Bac Pro

Soit un total de + 233 pour la voie pro , + 30 en voie techno et + 24 en post bac soit au total + 287 .

Concernant la réforme de la voie pro, la rectrice explique que l'ambition était que tous les élèves aient accès à un bac d'égale dignité. Il n'y aura pas de baisse du volume horaire sur les 3 niveaux car les co-interventions pourront être remplacées par des horaires disciplinaires. La FSU demande la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans pour tous les élèves et de tous les types de lycées.

Madame La Rectrice indique qu'il n'y aura aucune baisse du volume horaire sur les 3 niveaux dans les disciplines générales de la voie professionnelle.

Le SNALC demande s'il s'agit bien de 42 créations pour la voie pro et que les disciplines générales ne connaîtront aucune baisse du volume horaire. La réponse est positive.

La FSU vote contre l'évolution de la carte des formations, FO et SNALC s'abstiennent SUD absent.

Discussion sur la répartition 2nd degré

Sur l'organisation dans les établissements avec les groupes de niveaux, Me La Rectrice va mettre en place une réunion pour préparer au mieux la fluidité entre les groupes. Il faut éviter de faire quelque chose de figé et de mener un pilotage pédagogique uniquement sur la base des évaluations de 6ème et des remontées entre les PP de 6ème et les enseignants du primaire.

MME La Rectrice répond aux demandes du SNALC, le groupe classe est maintenu, toutes les heures de 6ème et 5e en maths et français seront en groupe et MME La Rectrice confirme que les 3hrs de marge sont maintenues. Donc 26h + 3h de marge et le groupe 1 ne dépassera pas 15 élèves pour les élèves qui n'ont pas le niveau minimum requis des évaluations.

Sur la technologie, la réponse est floue et renvoie aux attentes des nouveaux programmes.

Sur la 2nde propédeutique, le SNALC demande comment va se réaliser l'implantation pour éviter que des élèves soient envoyés de l'autre côté d'un département car il n'y aura qu'une création par département. MME La Rectrice indique que c'est une expérimentation pour cette année et que les élèves qui n'auront pas le brevet pourront malgré tout aller au lycée et que l'implantation se fera dans les grandes villes pour commencer.

FSU , FO et UNSA votent contre SNALC abstention SUD absent

Discussion sur le Stock d'emplois

Document transmis en séance.

Le SNALC soulève le problème du transfert des personnels en établissements mutualisateurs. Il nous est répondu que le même nombre d'emplois provisoires est maintenu et que la question du redéploiement sera étudiée au CSA du mois de mars.

Le Rectorat répond à la demande de la rétroactivité des primes rep/rep + pour les AESH. Il n'y en aura pas comme le stipule le décret de 2022.

C'était donc une fausse information diffusée par un autre syndicat.

